

Commission de Gestion du Conseil communal de Prangins

Rapport sur le préavis 19/07 – Comptes de l'exercice 2006

Monsieur le Président,
Mesdames et Messieurs les Conseillers,

En référence aux articles 95 et suivants du Règlement du Conseil communal, la Commission de Gestion (CG), composée de Mme Anita Rihs, de MM. Blaise Cartier, André Gerber, Henri Haymoz, Frédy Mühlethaler, Reynald Pasche et Michel Décurnex (président), s'est réunie à 15 reprises à partir d'octobre 2006, avec entre autre comme tâches le contrôle des pièces comptables et la vérification des comptes.

M. André Gerber a été membre de la commission jusqu'au 25 mai 2007, date de sa démission du Conseil communal. La CG est donc formée de 6 membres dès cette date, et ceci jusqu'à la fin juin 2007.

Le travail de vérification des comptes a été effectué selon les Directives du 01 janvier 2004 du Département des Institutions et des Relations extérieures (DIRE) pour l'organe de révision des comptes communaux et le cas échéant pour la commission communale de gestion ou des finances.

12 JUIN 2007		Adm :		
Rapide	AZ	CC	Ecoles	
HRK	MB	JJB	AF	VS
Bourse	STC	Pol Mun	C Hab	STI

1. Vérifications des pièces comptables

1.1 Factures de l'exercice 2006

Une grande partie des factures concernant les comptes 1 (Administration générale), 3 (Domaines et Bâtiments), 4 (Travaux), ainsi que celles concernant les comptes d'investissements votés par le Conseil, ont été contrôlées par sondage. La CG a disposé de tous les listings demandés. Elle a obtenu également toutes les explications demandées à M. Kappeler pour les comptes 2006, à M. Fischer pour le préavis le concernant. Elle remercie ces personnes pour leur disponibilité.

Remarque: La CG constate par rapport aux remarques formulées l'année dernière, une amélioration concernant l'imputation des factures; par contre, il existe encore trop de factures envoyées avec du retard (plusieurs mois). Les libellés fantaisistes de factures (corrections effectuées par les municipaux concernés) sont encore trop nombreux, tout comme le manque de dates pour les travaux effectués. **La CG maintient donc ses remarques et demandes faites en 2006.**

1.2 Comptes d'investissement contrôlés

Un seul compte d'investissement annoncé bouclé concernant la rénovation du fournil (préavis 44/04) a été contrôlé. Aucun autre préavis n'a été bouclé en 2006.

Les constatations faites sur ce préavis annoncé bouclé par M. Fischer figure au point 6 de notre rapport sur la gestion 2006.

2. Vérification des comptes

Devant l'impossibilité temporelle d'effectuer une vérification complète des comptes, seuls des pointages ont été effectués entre les comptes et les listings correspondants. Ces pointages n'ont pas révélé d'anomalies particulières. Dans le préavis municipal, les explications devraient être données systématiquement pour les comptes dont les différences sont supérieures ou inférieures à 10 ou 20% par rapport au budget, de façon à simplifier le travail des commissions et la lecture des comptes par les conseillers.

3. Contrôle des caisses

En date du 06 juin 2007, un arrêté de caisse a été effectué par la CG sur les caisses de la bourse et du contrôle des habitants. Elle remercie les personnes intéressées (Mme Götschmann et M Gilliéron) pour leur disponibilité et la tenue impeccable de leur "journal " de caisse.

La CG a constaté les points suivants:

- Caisse du contrôle des habitants: différence de Fr. 2.35 (manco) par rapport aux pièces présentées. La CG estime qu'un contrôle de la caisse principale devrait être effectué au minimum chaque mois.
- Caisse de la bourse: différence de Fr. 0.00 par rapport aux pièces présentées. La CG estime que cette caisse devrait être rangée dans un coffre vu les sommes importantes pouvant y être contenues.

4. Rapport de la fiduciaire Heller

La CG a pris connaissance du rapport de la fiduciaire Heller SA du 19 mai 2007 dans lequel elle confirme que la comptabilité et les comptes sont conformes à la loi et au règlement sur la comptabilité des communes.

Dans ses conclusions et remarques, la fiduciaire Heller met en évidence les points suivants qui ont été discutés avec M. Kappeler:

- a) Certaines imprécisions ont été relevées, dues notamment à un bouclage hâtif des comptes (décomptes SEIC pas enregistré, actifs et passifs transitoires non apurés). Selon M. Kappeler, le décompte SEIC n'est pas parvenu dans les délais. **La fiduciaire Heller demande une amélioration.**
- b) Certaines écritures internes et/ou de bouclage ne sont pas suffisamment explicites. Chaque écriture de ce type doit pouvoir s'appuyer sur une pièce comptable. **Cette remarque avait déjà été faite par la fiduciaire Heller en 2006, sans effet à ce jour. M. Kappeler a assuré la CG que les mesures internes seraient prises avec le boursier afin que ce type de remarques n'apparaissent plus dans le rapport de la fiduciaire.**
- c) Un tableau récapitulatif concernant la TVA "ordures ménagères et déchets" doit être établi en fin d'exercice afin de justifier les données comptables et l'impôt dû. Ce tableau sera fait, selon M. Kappeler.

Il est aussi du devoir de la CG de signaler au Conseil que **la fiduciaire Heller souligne que la comptabilité est tenue avec une rigueur et une précision admirable et relève également tout le sérieux apporté dans l'organisation administrative et le contrôle interne.**

5. Rapport de la Commission des finances

La Commission des finances établit un rapport annexé au présent document. Ce rapport n'est pas, selon le Règlement du Conseil communal (art. 95 et suivants), soumis expressément à votation. Il est destiné à apporter une analyse globale de la situation financière et éclairer certains points du préavis 19/07. Il fait partie intégrante du rapport de la CG.

6. Conclusion

En conséquence et au vu de ce qui précède, la Commission de gestion vous demande, Monsieur le Président, Mesdames et Messieurs les Conseillers, de bien vouloir prendre les décisions suivantes:

Le Conseil communal de Prangins

- Vu** le préavis municipal 19/07 concernant les comptes de l'exercice 2006,
- Lu** le rapport de la Commission de gestion, ainsi que son annexe établie par la Commission des finances
- Attendu que** cet objet a été régulièrement porté à l'ordre du jour,

Décide

1. de donner décharge à la Municipalité de sa gestion financière pour l'année 2006.
2. d'accepter les comptes de la Bourse communale de Prangins pour l'exercice 2006, tels que présentés.

Prangins, le 11 juin 2007

Pour la Commission de Gestion:

Anita RHIS:



Blaise CARTIER:



Henri HAYMOZ:



Frédy MUEHLETHALER:



Reynald PASCHE:



Michel DECURNEX (prés):



Conseil Communal de Prangins

Commission des finances

Rapport sur le préavis 19/07 concernant les comptes de l'exercice 2006

*Monsieur le Président,
Mesdames et Messieurs les Conseillers Communaux,*

Préambule

Pour la 3^{ème} année et afin de se conformer au règlement de notre conseil qui stipule que la commission de gestion statue sur les comptes de l'exercice écoulé, le rapport de la commission des finances intègre celui de la commission de gestion et n'a en conséquence, pas de conclusion propre.

Cependant, contrairement à la commission de gestion qui a examiné les comptes au niveau des écritures ce qui va de pair avec sa fonction de contrôle de la gestion de la municipalité, la commission des finances a eu une approche plus globale et s'est arrêtée cette année à analyser les différences budget /comptes ainsi qu'à émettre quelques commentaires sur les analyses et tableaux du préavis.

Le budget 2006 présentait un déficit de frs 1'048'850.-. Si l'on retranche les amortissements ordinaires prévus et les financements spéciaux et fonds de réserve le manque de trésorerie s'élèverait à frs 572'150.-.

Les comptes 2006 affichent un excédent avant les amortissements ordinaires et extraordinaires ainsi que les attributions extraordinaires de frs 5'192'039.65 soit une augmentation des disponibilités de frs 5'764'189.65 (aux variations des financements spéciaux ordinaires près).

Pour simplifier, il y a 5,7 millions de mieux entre les comptes et le budget.

D'où viennent-ils ?

- principalement des recettes fiscales soit 3,36 millions*
- de la diminution de la facture sociale et de l'école spécialisée soit 1,33 million*
- le reste, environ 1 million provient des variations des autres postes du budget , un peu plus de 4% des 22,7 millions de nos comptes de fonctionnement.*

Cet excédent de 5,7 millions des comptes est réjouissant mais doit être relativisé pour les raisons suivantes :

- Des recettes fiscales de 3,36 millions, 2,7 millions proviennent du compte «impôts sur le bénéfice net des personnes morales ». Il s'agit du rattrapage d'une société qui a payé des acomptes pendant 2 ou 3 ans alors que ses impôts n'étaient pas soldés. Maintenant que c'est chose faite, elle a payé en une seule fois la différence entre la somme de ses acomptes et ses impôts effectifs. D'où cette importante différence qui ne se répétera pas. D'autre part, les impôts successoraux ont rapporté frs 0,48 million alors qu'ils étaient budgétés à zéro, conformément à l'engagement de la municipalité. Ce montant sera affecté au remboursement de la dette.
- La baisse de 1,33 million de la facture sociale est la résultante de la hausse de 5 points de notre taux d'imposition ainsi que de la modification du décret suite à l'intervention de l'AdcV (Ass. des communes Vaudoises) qui avait démontré que les planchers et plafonds appliqués dans les formules mathématiques utilisées pour le savant calcul de la péréquation (qui influence la classe) amenaient à une inégalité de traitement entre les communes ce qui a eu comme conséquence de modifier le niveau de ces fameux planchers et plafonds. Là aussi, cette importante baisse des charges ne devrait pas se répéter tant que la commune gardera son taux à 65 et que la base du calcul de la classe dans laquelle se trouve notre commune n'est pas modifiée. Il restera par contre, les fluctuations dues aux variations de la facture sociale du canton dont la moitié est à charge des communes.
- Le million restant provient d'une baisse des charges ou d'une augmentation des produits par rapport au reste des 82 services qui forment les comptes du budget.

Toutes ces différences ont fait l'objet de discussions avec le syndic et d'explications de la part du boursier communal. Qu'ils soient ici remerciés du temps qu'ils ont accordés à la commission.

L'étude des analyses du préavis Municipal donne une foule de renseignements.

Le tableau sources et emploi de fonds est important. Il montre qu'entre le 31.12.2005 et le 31.12.2006 :

- les liquidités se sont accrues de 2,7 millions
- les débiteurs ont augmenté de plus de 2 millions. Là, il s'agit de créances et non de cash. Ce poste débiteur est principalement composé de fonds que la recette de l'état, à savoir le contribuable Pranginois, doit à la commune.

Mais ce poste préoccupe la commission car, comme l'année passée, ce compte augmente à nouveau de frs 2 millions. La commission constatait en 2005 que la proportion du poste recettes de l'Etat représentait un peu plus de 21 % du total du bilan. Il est en 2006 de plus de 27% ! Les explications du boursier ne sont pas simples mais il s'agirait principalement d'un changement de méthode de l'AFC dans le traitement de l'impôt anticipé qui expliquerait cette augmentation.

- *les créanciers ont été remboursés pour plus de frs 500'000.- dont frs 420'000.- pour la diminution de la dette.*
- *frs 278'000.- ont été dépensés pour acheter des actions de Télé-Dôle (48/04)*
- *les investissements effectués en 2006 ont représenté un peu plus de frs 54'000.-. A ce propos, la commission des finances remercie la municipalité car, dans son rapport sur le préavis 73/05 concernant le budget 2006 elle écrivait :*

« Desiderata

Pour cet exercice 2006 étriqué, la commission des finances demande à la Municipalité de réduire les investissements au strict minimum dans la mesure où l'autofinancement est négatif de sorte à éviter ainsi une augmentation trop importante des dettes de la commune. »

Le Résultat de l'exercice 2006 est un bénéfice de frs 6'489.70 après amortissements et attributions aux fonds de réserve.

Le tableau Résumé du résultat, des amortissements ordinaires et extraordinaires appelle les remarques et constatations suivantes :

- *la différence entre les recettes et les charges (de l'exercice cette fois et pas de la différence par rapport au budget comme indiqué au début de ce rapport) présente un excédent de frs 5, 19 millions*
- *les amortissements ordinaires représentent frs 676'476.- contre frs 500'000.- de budgété.*
- *les amortissements extraordinaires de frs 3'724'073.95 ont permis de réduire d'un tiers la valeur au bilan du patrimoine administratif en amortissant complètement le parking des Abériaux et la numérisation du plan cadastral et surtout en diminuant de plus d'un tiers la valeur, au bilan toujours, des Morettes (la « nouvelle » grande salle communale) et de 20% l'immeuble Fischer.*
- *des attributions extraordinaires à des fonds de réserves, nouveaux pour certains, ont été effectuées.*

Le tableau des dettes montre une diminution de frs 420'000.- de ces dernières au 31.12.2006. Pour cette année et conformément aux engagements de la Municipalité, le montant des impôts successoraux soit frs 482'134.- arrondi à frs 500'000.- servira au remboursement d'une dette arrivant à échéance dans le courant de ce mois. Vu l'importance de l'autofinancement, il y a de très fortes chances que la Municipalité rembourse plus que le montant mentionné ci-dessus voire même, qu'elle effectue d'autres remboursements dans le courant de l'année en fonction des liquidités disponibles qu'elle aura à ce moment.

Cette page montre également que 52,7% des 26,89 millions de dette sont autofinancés. C'est à dire que les intérêts de cette partie sont imputés au port des Abériaux, à l'immeuble Très-le Châtel et à des personnes bénéficiant d'un droit de superficie sur un terrain communal. Il ne s'agit que des intérêts et pas du remboursement du capital (excepté 1% de remboursement pour le port)

Le tableau des intérêts indique un taux d'intérêts moyen de 3.25% sur l'ensemble des dettes. La commission constate qu'il était de 3.15% en 2005 et de 2.91% en 2004 ! Même avec une bonne gestion de la trésorerie (augmentation des dettes long terme pour financer des remboursements de dettes à court terme) qui s'avère judicieuse en période de tension sur les taux du marché, l'effet de cette hausse du coût de l'argent se fait quand même sentir. C'est une des raisons pour laquelle la commission des finances insiste sur la diminution de la dette depuis plusieurs années.

Un examen du tableau de la variation des impôts montre une hausse de près de frs 500'000.- ou 35% des impôts sur la fortune par rapport à une stagnation pour l'année précédente. La hausse de 2,74 millions du bénéfice des personnes morales a déjà été traitée plus haut.

Cette page montre aussi une certaine tension au niveau du marché de l'immobilier pranginois car les droits de mutations plongent de plus de 27% ce qui signifierait qu'il y a moins de transactions et peut-être aussi moins de terrains disponibles.

Par contre, la valeur globale de ces transactions a grimpé car l'impôt sur les gains immobiliers est monté de frs 323'022.- ou 174% .

Elle renseigne également sur le fait que la principale source des recettes fiscales, à savoir l'impôt sur le revenus des personnes physiques a certes augmenté de frs 794'000.- mais son taux d'accroissement est de moitié inférieur à ce qu'il était en 2005.

Globalement les recettes fiscales sont en croissance mais si l'on soustrait l'élément extraordinaire de l'impôt sur le bénéfice net des personnes morales et la croissance démographique de 2,9%, on se rend compte qu'il n'y a pas lieu d'être euphorique.

Le point d'impôt par habitant le montre bien. Il passe de frs 62.39 en 2005 à frs 73.61 en 2006 soit 18% de hausse. Mais il s'élèverait à frs 62.46 représentant 0.11% de hausse si l'on retranchait cette entrée extraordinaire et que l'on prenait en considération les chiffres 2005 augmentés de 10%. Cela veut dire, qu'outre l'impôt sur le bénéfice, la hausse des recettes fiscales est principalement due à l'augmentation de 2,9% de la population et non à l'accroissement du revenu des ménages Pranginois.

Conclusions

- *La forte hausse des recettes fiscales est due à un élément extraordinaire qui ne devrait pas se répéter ainsi qu' à la croissance démographique de la commune. Le reste des recettes fiscales est globalement bien orienté.*
- *Toutes les directions (10 autorités, 11 administration etc..) sous le contrôle de la Municipalité ont été maîtrisées. Un grand nombre a un coût net inférieur au budget ou comptes 2005 à cause de meilleures recettes ou des charges sous contrôle. Les dépassements ont été dûment justifiés.*
- *Le montant important de l'autofinancement permettra d'effectuer les investissements prévus tout en profitant de rembourser les dettes comme la Municipalité s'est engagée à le faire et que son syndic l'a encore récemment répété à la commission.*

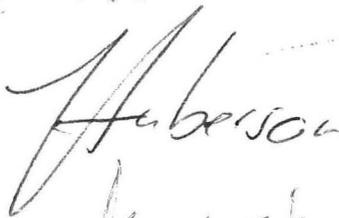
Prangins, le 11 juin 2007

La commission des finances

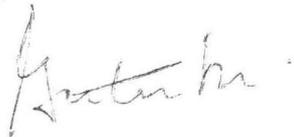
Jacques ANTOINE



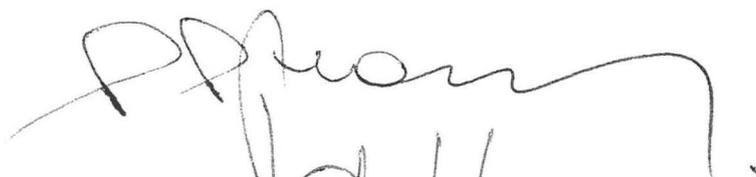
Jacques AUBERSON



Charles GUTOWSKI



Paul PYTHOUD



Michel AUGSBURGER (président)

